



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'hospitalisation

Question écrite n° 49914

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Cette maladie neurologique évolutive touche quelque 100 000 personnes en France, elle se manifeste en général après l'âge de cinquante-cinq ans, mais 10 % des malades ont moins de quarante ans. Deuxième affection invalidante après l'infarctus du myocarde, elle est très difficile à soigner ; actuellement, on ne sait pas la guérir. L'allongement de l'espérance de vie et l'apparition de plus en plus précoce de la maladie rendent urgente la mise en place de traitements efficaces à long terme. Depuis quelques années, la neurostimulation cérébrale profonde, une technique chirurgicale mise au point par une équipe grenobloise, donne des résultats spectaculaires. Les malades qui peuvent en bénéficier retrouvent leur autonomie. Quinze centres en France sont équipés pour réaliser cette intervention qui pourrait concerner 15 % des patients parkinsoniens, parmi les plus jeunes et les plus durement atteints. Les résultats ont fait naître un immense espoir chez les malades opérables. Mais, il faut attendre entre deux et huit années, suivant les centres, pour pouvoir subir cette opération. Le problème réside dans le financement du matériel très coûteux, imputé aux budgets des hôpitaux. Ce coût est relativement faible comparé au prix des médicaments auxquels le patient a recours. Aussi, il lui demande de bien vouloir examiner cette question, afin que la sécurité sociale prenne à sa charge le remboursement du matériel nécessaire à ce type d'intervention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49914

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4653